

51^e Championnat de France de montgolfières

Péronne, du 5 au 10 août 2025.



Données du vol d'entraînement n° 2

-a. Date :	05/08/2025 AM	-f. Période décollage :	07:00 / 07:30
-b. Lever / Coucher Soleil :	06:30 / 21:15	-g. Prochain briefing :	14:00
-c. ZI en vigueur :	Toutes	-h. Vol solo :	Non
-d. Terrain d'envol :	Décollage individuel	-i. Période recherche :	4h AM / 3h PM
-e. Distance minimale PDI :	1 km	-j. QNH :	1018 hPa

Données d'épreuve 1	R15.4 Retour au bercail
-a. Couleur marqueur :	Couleur au choix du pilote
-b. Séquence épreuves / marqueurs :	Marque électronique # 1
-c. Méthode de largage :	Sans ordre
-d. Aire de Mesure du Marqueur (MMA) :	R12.8 LIBRE
-e. Période / aire / espace de marquage	50m
-f. Données de l'épreuve R15.4	Jusqu'à 08:15 / - / -
-a. Position du but ou de la cible :	9433/3067

Données d'épreuve 2	R15.5 Bon Choix
-a. Couleur marqueur :	Marque électronique #2
-b. Séquence épreuves / marqueurs :	Sans ordre
-c. Méthode de largage :	-
-d. Aire de Mesure du Marqueur (MMA) :	-
-e. Période / aire / espace de marquage	Jusqu'à 08:15 / - / -
-f. Données de l'épreuve R15.5	
-a. Méthode de déclaration :	But électronique #1
	But électronique #2
-b. Nombre de buts autorisés :	2
-c. Buts disponibles pour les déclarations :	Tous points sur la carte avec altitude et à plus de 2 km des buts électroniques #3 et #4.
-d. Dist min / max entre marque précédente et but déclaré :	2 km / -
-e. Dist min / max entre point de déclaration et but(s) déclaré(s) :	2 km / -
-f. Dist min / max entre but(s) déclaré(s) et tout but défini par DV :	2 km / -

Données d'épreuve 3	R15.5 Bon Choix
-a. Couleur marqueur :	Marque électronique #3
-b. Séquence épreuves / marqueurs :	Sans ordre
-c. Méthode de largage :	-
-d. Aire de Mesure du Marqueur (MMA) :	-
-e. Période / aire / espace de marquage	Jusqu'à 08:15 / - / -
-f. Données de l'épreuve R15.5	
-a. Méthode de déclaration :	But électronique #3
	But électronique #4
-b. Nombre de buts autorisés :	2
-c. Buts disponibles pour les déclarations :	Tous points sur la carte avec altitude et à plus de 2 km des buts électroniques #1 et #2.
-d. Dist min / max entre marque précédente et but déclaré :	2 km / -
-e. Dist min / max entre point de déclaration et but(s) déclaré(s) :	2 km / -
-f. Dist min / max entre but(s) déclaré(s) et tout but défini par DV :	2 km / -

Numéro de téléphone BLS : +336 86 99 07 83